

NOSOTROS



Journal apériodique du groupe anarchiste du Comminges - Floraison 2018 - PRIX LIBRE



AU SOMMAIRE,

La question de l'indépendance du pays et du peuple kanak

Violences policières = Clémence judiciaire

La Catalogne et le droit à l'autodétermination des peuples

Relaxe à Saint Gaudens, une victoire contre tous les fichages !

Groupe de l'Organisation Anarchiste
Contact mail : nosotros1936@yahoo.fr



La question de l'indépendance du pays et du peuple kanak. 1

Le 4 novembre 2018, une partie des habitants de Nouvelle-Calédonie aura à s'exprimer par vote, sur l'accession du territoire à la pleine souveraineté. Le Congrès de Nouvelle Calédonie organisera le premier référendum d'autodétermination portant sur le transfert des compétences régaliennes (Accords de Nouméa du 5 mai 1998), en présence d'observateurs de l'ONU avant et après le référendum afin de garantir un résultat accepté par tous.

On observe un clivage au sein de la population calédonienne où la question de l'indépendance a toujours été centrale, et clairement posée par les partis indépendantistes dans les années 1970. Il est à la fois ethnique, économique, social et politique et, pour comprendre les enjeux du vote, une description objective et chronologique des événements s'impose.

Dans cet archipel du Pacifique conquis par la France en 1853, les Kanak se sont régulièrement révoltés contre la perpétuation des rapports inégalitaires hérités de la colonisation. La NC est marquée par une dépendance coloniale qui durera jusqu'en 1946, (moment où elle devient TOM), et par un refus de la France de reconnaître les spécificités du peuple autochtone. L'état français impose le code de l'indigénat permettant aux colons une pratique d'apartheid qui chasse les kanak vers des réserves reculées. On ne peut raconter l'histoire du « Caillou » sans faire mention de la première Grande Insurrection en 1878 pour la conquête de la liberté, menée par le grand Chef Ataï contre les colonisateurs et réprimée sauvagement. Louise Michel et Charles Malato, anarchistes, anticolonialistes et solidaires des insurgés soutiennent les révoltes canaques. Ils refuseront de « mater » les « cannibales ». La seconde révolte, en 1917 est dirigée par Doui Bouarate et Noël Néa contre le recrutement forcé pour la guerre de 14-18. Ces deux soulèvements autochtones se solderont par de nouvelles dépossessions ; les répressions ont toujours été violentes.

Les rapports inégalitaires entre Kanak, caldoches (descendants de colons), et métropolitains persistent.

Ce n'est qu'en 1976 que la France accorde une autonomie contrôlée et élabore un plan de développement économique et social à long terme.

Les années quatre-vingt sont marquées par la montée du mouvement indépendantiste kanak. La Nouvelle-Calédonie est constamment le théâtre d'affrontements violents entre les autochtones, et les forces de l'ordre. La vie politique du territoire s'organise autour de deux pôles principalement: celui représenté par le FLNKS aspirant à l'indépendance et l'autre autour du RPCR affirmant son attachement au maintien du territoire dans la République française.

Dès le début de l'année 1983, la situation politique et sociale se durcit sur tout le Territoire ; un projet d'autonomie interne avec maintien de la présence française, reconnaît le « droit inné et actif des Kanak à l'indépendance ».

En décembre 1984, la situation devient insurrectionnelle, dix militants du FLNKS dont deux frères de Jean-Marie Tjibaou, sont assassinés à Hienghène, puis dans une ferme de La Foa, deux des chefs de file kanak, Éloi Machoro et Marcel Nonaro, sont exécutés par les forces anti-terroristes du GIGN. Le projet d'une « indépendance-association » voit le jour. Des élections régionales ont lieu en septembre 1985 marquent une trêve, mais avec le retour au pouvoir de la droite en mars 1986, le RPR met fin au rééquilibrage amorcé. Des mesures provocatrices prises à l'encontre des indépendantistes provoquent la tragédie d'Ouvéa. Avec l'accord du président Mitterrand et du premier ministre Chirac, des commandos de l'armée française prennent d'assaut la grotte de Gossanah (le 5 mai) où étaient réfugiés des ravisseurs kanaks et leurs otages provenant de la gendarmerie de Fayahoué. L'opération « Victor » est conçue comme une action de guerre ; bilan : 19 morts parmi les Kanaks et 2 soldats tués. Le 2 décembre 1986, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies reconnaît le droit de la Nouvelle-Calédonie à l'autodétermination.



La question de l'indépendance du pays et du peuple kanak. 2

Depuis 1988, la Nouvelle-Calédonie est engagée dans un processus d'indépendance : les accords de Matignon-Oudinot prévoient l'organisation d'un scrutin d'autodétermination de ce territoire d'Outre-mer, et la restitution de terres au profit des clans kanak et des tribus qui revendiquent la terre. Ces enjeux de la décolonisation sont symbolisés aux Nations Unies par 2 déclarations solennelles la « déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » du 14 décembre 1960, et la « déclaration sur les droits des peuples autochtones » du 13 septembre 2007, en terme de légitimité des peuples.

Actuellement, la NC échappe au statut général des collectivités et est dotée d'un statut particulier bénéficiant d'une certaine autonomie politique (statut sui generis). Elle dispose d'un gouvernement élu par le Congrès de NC (formé par la réunion d'une partie des membres des 3 assemblées de provinces). Le président du gouvernement représente l'archipel et dirige l'administration. L'état français est représenté par le Haut commissaire de la République dont le rôle est proche de celui du préfet. La NC possède un Sénat coutumier (défenseur de l'identité kanak), et un Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour les sujets économiques, sociaux et culturels. La Nouvelle Calédonie peut également voter des « lois du pays ». En effet, les Accords de Nouméa annoncent clairement le partage de la souveraineté entre la France et la Nouvelle-Calédonie.

Si les kanak furent longtemps des individus privés de leur subjectivité, il existe aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie une stratégie politique, « le destin commun », visant à créer un sentiment d'appartenance à une citoyenneté calédonienne grâce à la réconciliation entre les peuples et une reconnaissance de la composante multiculturelle. On passe de l'exclusion à l'assimilation. Pourtant le rapport est complexe entre le respect de la différence et la nécessité de se retrouver autour de valeurs communes, car longtemps, la domination du pouvoir par les mots et par les actes, a eu pour conséquence une réelle éradication de la culture kanak (Il faudra attendre aout 2014 pour que la tête du chef Ataï longtemps conservée à Paris, soit restituée aux Kanak !)



L'hégémonie de la France renforcée par son sentiment de supériorité et du droit de propriété sur le monde et sa volonté d'homogénéiser le territoire français, en imposant une langue unique, ont œuvré vers une aliénation identitaire.

La stratégie politique en place depuis 1988 est d'effacer la question de l'indépendance pour la remplacer par celle de la "communauté de destin". Les présidents de la République française qui se sont succédé souhaitent-ils l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie ? Rappelons leurs propos : Mitterrand « l'indépendance jamais, au pire la partition » aux indépendantistes au moment du boycott de la loi Lemoine, le discours de Sarkozy en 2010 : « Il n'y a qu'une seule ligne rouge : celle de l'indépendance. L'outre-mer est français et restera français », Hollande le 10 mars 2012 : « Et la France grâce à vous est présente partout dans le monde. Nous sommes sans doute un des rares pays de la planète à pouvoir être partout, sur tous les continents du monde, pour influencer, pour porter, pour donner ce que nous avons de plus beau, (...) bref tout ce que nous faisons ensemble au nom de la France, et Macron qui souhaite que la NC "reste dans la communauté nationale",... "Quel que soit le choix qui sera fait, la République sera aux côtés de la Nouvelle-Calédonie car il ne peut y avoir de rupture dans notre histoire commune".

De plus, son implantation géographique, fait de la NC une base stratégique militaire importante qui participe à la sécurité dans le Pacifique et à l'organisation de la zone économique exclusive. Les représentants de l'état français seront-ils prêts à céder ce territoire? Qui plus est, territoire placé au 5ème rang mondial en matière de production minière de nickel, un marché en pleine expansion pour les batteries des véhicules électriques.

Et en matière de choix politique, où se situe l'équité ?

L'inscription pour les kanak sur la liste du référendum n'est pas automatique. En NC, on recense trois listes : une liste « générale » pour élections nationales françaises pour français résidents sur place depuis au moins 6 mois, une « provinciale » pour élire membre des assemblées de provinces et du Congrès, une « spéciale » régie par la loi 99 pour la consultation référendaire. Or pour être sur la liste spéciale, il faut être inscrit sur la liste générale, et pour les non natifs, être arrivé avant le 31 décembre 1994 et justifier de 20 ans de domicile en continu. Or, en croisant les listes, il apparaissait (décembre 2017) qu'un nombre significatif d'électeurs n'était pas inscrit sur la liste spéciale.

Les indépendantistes ont milité pour que les kanak et la population autochtone soient inscrits d'office sur ces listes même s'ils ne sont pas inscrits sur liste électorale générale. (Accord début 2018)

Et en terme d'emploi ?...

Peu de kanak ont accès à des postes à responsabilité et de nombreux autochtones sont exclus du marché de l'emploi. Les sympathisants à l'USTKE (Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités) manifestent pour lutter contre cette discrimination et se mobilisent depuis plusieurs années pour un « rééquilibrage » de l'emploi dans les entreprises privées ou sous contrôle d'état. Malgré les accords de Matignon-Oudinot (1988) et les Accords de Nouméa (1998) la politique de l'emploi bénéficie davantage aux Calédoniens, métropolitains qu'aux Kanak. Les chiffres du chômage sont nettement plus élevés au nord et dans les îles Loyauté, comparés à la province Sud (Nouméa)

Les indépendantistes veulent construire une indépendance pas seulement souveraine mais viable en se donnant les moyens économiques.

Si le résultat du référendum aboutit à un refus, le processus ne sera pas terminé : l'accord de Nouméa prévoit que l'on puisse encore organiser deux scrutins à 2 ans d'intervalle, c'est-à-dire en 2020 et 2022. Plusieurs sorties sont possibles : Modèle d'état associé ou fédéré avec une très large autonomie.



L'inquiétude que suscite le scrutin référendaire pourrait raviver les tensions entre indépendantistes et non indépendantistes, sachant que Macron a promis l'envoi de "nouveaux renforts sur l'effectif de 10.000 poli-

ciers et gendarmes dont (son) programme prévoit le recrutement". Le spectre des violences ressurgira-t-il comme en 1984, semant l'inquiétude dans la population victime de l'acharnement de l'état français par l'action des forces de l'ordre ?

MCP



VIOLENCES POLICIÈRES = CLÉMENCE JUDICIAIRE

Depuis les affaires de Rémi, Adama, Théo, et les multiples yeux crevés en manifestation, le vrai visage de la violence policière est devenu une évidence pour ceux, toujours plus nombreux, qui scandent « tout le monde déteste la police ». La clémence judiciaire, voire l'impunité, dont bénéficient les policiers auteurs de ces violences, en plus de jeter le discrédit sur l'institution judiciaire, participe aussi très largement de cette détestation. Deux décisions de justice rendues en Seine Saint-Denis à l'approche des fêtes de fin d'année en apportent une nouvelle fois la preuve. Elles ont au moins permis à deux flics poursuivis pour des faits de violence de commencer sereinement l'année nouvelle.

Le quotidien Le Monde du 18 décembre 2017 nous apprend qu'un flic du commissariat des Lilas, poursuivi pour avoir donné des coups de pied sur la tête d'un homme à terre, a écopé d'une peine de prison avec sursis. À la même audience un autre policier du même commissariat (décidément !) a écopé lui aussi d'une peine de prison avec sursis pour avoir frappé d'un coup de poing un jeune de quinze ans qui se déplaçait avec des béquilles. Dans les deux cas, la scène filmée par des passants avait été largement diffusée sur les réseaux sociaux crédibilisant de façon incontestable la réalité de ces violences. Sans cela, on sait que la parole des victimes n'aurait pas pesé lourd face aux mensonges des brutes assermentées dépositaires de la violence publique.



Ces violences policières, comme c'est habituellement le cas, n'ont pas ému la classe politique ni le "Sinistre" de l'intérieur. Mais rassurons nous, politiciens, ministre et même le président de la république ne sont pas toujours indifférents face à la violence, surtout quand les flics en sont victimes. On a pu le constater après la nuit du réveillon lorsque Champigny sur Marne nous a offert en spectacle *Au marché de Brive la Gaillarde* de l'ami Brassens. On a même eu droit les jours suivants à des rassemblements de flics protestant - ne riez pas - contre la violence.

Notre indignation face à la violence n'est pas sélective, elle ne s'exprime pas à géométrie variable comme chez les flics et les politiciens. À nos yeux toute violence mérite d'être condamnée, même si elle est le fait de l'État ou de ses chiens, et le responsable d'un lancer de grenade meurtrière, qu'il soit le premier ou le dernier maillon d'une chaîne de violence orchestrée par un État qui se réclame du Droit devrait, si ce terme signifie encore quelque chose, rendre compte de ses actes.

Voilà qui rassurera sans doute les zélés serviteurs du pouvoir. La justice fait parfois preuve de beaucoup plus de fermeté. Le Parisien du 22 décembre 2017 nous apprend que le tribunal de Toulouse, contrairement à celui de Bobigny, a eu la main beaucoup plus lourde pour punir un « outrage » visant des agents des forces de l'ordre. Montrer ses fesses à un hélicoptère de la gendarmerie a valu à l'auteur de cet acte d'incivilité aussi violent qu'insoutenable et inadmissible une peine de trois mois de prison ferme. Le dangereux exhibitionniste a aussi été condamné à verser 300 € de dommage à chacun des trois flics se trouvant à bord de l'appareil.

Ouf ! Nous voilà rassurés, la justice veille sereinement au bon fonctionnement de la société !

Seuls des esprits chagrins feront remarquer que, « selon que vous serez flic ou simple justiciable, les jugements de cour, etc, etc... »

Krompotkine

La Catalogne et le droit à l'autodétermination des peuples. 1

Dans l'actualité, plusieurs revendications à l'autodétermination des peuples occupent en Europe le devant de la scène politique. L'Italie du Nord et les vallées occitanes des Alpes, la Corse et la Catalogne, les revendications amérindiennes, les revendications Kurdes, etc.

Au-delà de la Corse, la Catalogne, comme beaucoup de peuples, a l'entité historique du peuple catalan à cheval sur l'État français et l'État espagnol. Il en est de même avec l'entité historique occitane qui est positionnée à cheval sur trois États : français, italien, et espagnol avec le Val d'Aran, ainsi que le Pays basque.

L'édification des États-Nations durant l'histoire en Europe a introduit des modes de gestion de ces territoires différents, avec des pratiques politiques distinctes. Si l'on considère légitime la question du Droit des peuples à l'Autodétermination, l'Europe devrait reconnaître la revendication du peuple catalan sans que soit entravé un processus en conformité avec les lois de la Démocratie en vigueur. Dans la même considération il ne devrait pas y avoir d'entrave culturelle et financière dans la transmission de ce qui constitue et structure l'identité de ces peuples, les modes de vie et les langues vernaculaires, ainsi que les cultures écrites fondatrices de ces entités culturelles, et pourtant !

Au moment des événements de Nouvelle Calédonie, Michel Rocard (Qui comme l'ensemble de la gauche avait été contaminé par les idées autogestionnaires libertaires promues par la mouvance anarchiste de Mai 68) avait conceptualisé la notion de **colonialisme de l'intérieur** pour caractériser la méthode politique jacobine de l'État français d'écrasement des entités culturelles de l'Empire français comme de l'Hexagone. Plusieurs historiens et personnalités culturelles ont adhéré à la notion de **génocide culturel**, l'entreprise administrative de l'État français d'éradication des identités non françaises de l'Empire (Hexagone et DOM-TOM) (Robert Lafont, Alem Surre Garcia, Georges Labouysse, Claude Marti, Yves Rouquette, Max Rouquette, etc. pour la part occitane).



Dans les faits l'approche des questions corses, italiennes et catalanes sont toutes trois distinctes dans leur démarche comme dans leur contenu idéologique. La ligue du Nord se positionne sur des thèses nationalistes s'appuyant sur une vision clairement située sur un nationalisme d'exclusion psychologiquement et politiquement toxique, alors que ça ne semble pas être le cas de la classe autonomiste Corse et de la Catalogne qui rassemble l'ensemble de l'éventail politique du centre droit à l'extrême gauche. Il faut distinguer certainement la revendication occitane des Alpes italiennes se rapprochant de la gauche occitane de l'État français.

Fondamentalement le Droit des peuples devrait être comme celui des personnes, inaliénable. Et pourtant qu'en est-il ?

La dynamique inhérente à la pensée libertaire devrait offrir à la réflexion un regard désaliéné du poids culturel jacobin qui pèse du plomb dans l'inconscient politique des militants jusqu'aux confins de l'extrême gauche. C'est vraisemblablement ce poids de la culture jacobine qui nous distingue dans le regard sur cette question identitaire des copains anars catalans. Ceux-ci ont hérité d'un passé politique au-delà du franquisme où l'émancipation républicaine passait directement à la case *Autonomie* des peuples de la péninsule avant le putsch de Franco.

Il est difficile de comprendre de ce côté-ci des Pyrénées ce qui a construit la culture politique espagnole. Après la chute de Grenade en 1492, les différents royaumes et principautés n'ont jamais complètement fusionné culturellement. L'obsession de la Monarchie Espagnole était avant tout la colonisation de l'Amérique du Sud avec l'appropriation de l'or, et l'Église la persécution des pratiques religieuses doubles des *conversos* (juifs et musulmans continuant à pratiquer clandestinement leur religion et allant le dimanche à l'église).

La Catalogne et le droit à l'autodétermination des peuples. 2

Dans ce contexte, les cultures basques, catalanes, aragonaises, galiciennes, gasconnes, asturiennes avec le *bable*, ont continué à vivre et évoluer, à se consolider avec la mise en littérature des expressions politiques ou artistiques (En particulier avec le basque et le catalan, l'édification d'un monument à la langue occitane à *Vielha* en *Vath d'Aran* est récente).

La dimension culturelle hors religion importait peu, au point que la toponymie est marquée fortement par la présence de la langue arabe, jusqu'aux termes populaires dont le sens s'est perdu mais continue à exprimer la transcendance exaltée dans les moments festifs adressée à Allah (*Olé* en castillan). Parallèlement, est-ce qu'il existe autant de blasphème contre Dieu et la Vierge Marie que l'on entend dans la langue espagnole et catalane dans les autres pays ? Vraisemblablement il s'agit des traces du traumatisme social de cinq siècles de Gestapo avec l'institution de la Sainte-Inquisition.

En conclusion, pouvons-nous laisser les anathèmes idéologiques aux staliniens et profiter de l'enseignement de ces nouveaux ressorts insurrectionnels qui imposent le respect et ouvrir de nouveaux espaces de réflexion ?



Aujourd'hui, cette situation où des responsables politiques élus démocratiquement quoique nous pensions de l'institution sont jetés en prison est des plus inquiétantes. Elle révèle le retour des vieux démons de la dictature et l'héritage d'une culture politique franquiste bien inscrite en profondeur encore aujourd'hui dans les institutions judiciaires. Elle révèle également la fragilité des institutions européennes devant l'opiniâtreté des Droites nationalistes en Europe. Cette situation catalane qui pourrait tourner en tragédie interpelle sur la question des identités culturelles des peuples. À côté de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il serait temps de proclamer une Déclaration Universelle du Droit des Peuples à l'Autodétermination.

Dans l'Empire français, l'autisme sur cette question est en train de préparer un véritable fracas social, culturel et religieux, car l'État semble de plus en plus être en incapacité d'assumer les conséquences historiques du colonialisme, en incapacité de résoudre la question des inégalités par un rejet à plusieurs niveaux sur la base de la différence de couleur de peau et des religions. Côté français la culture catalane est en voie d'éradication par mesure administrative en limitant simplement les moyens de transmission de la langue, comme pour les autres langues de l'Empire (Hexagone et DOM-TOM). Comparé au budget des autres régions d'Europe, celui des régions administratives françaises est une plaisanterie, mais avec toutefois suffisamment de moyens pour entreprendre de grands travaux inutiles tels que le projet d'une tour de cent mètres de haut à Toulouse et y hisser au sommet les drapeaux occitans et catalans, alibi symbolique puisé dans les ressorts de la bonne conscience politique. Les drapeaux, quels qu'ils soient, peuvent être une menace de rétrécissement de la pensée.

Domenge

Relaxe à Saint Gaudens, une victoire contre toutes les fichages !

Le 1er mars 2018, je comparaissais au Tribunal de Grande Instance de Saint Gaudens pour m'être opposé au fichage ADN, fichage ordonné par le parquet de Toulouse. Le 15 mars, après délibération, la justice rend enfin sa décision. Victoire politique, relaxe et fin des poursuites !

Pour rappeler les faits, en juin 2016 j'étais jugé sur Toulouse pour une tentative de diversion ratée alors que je m'opposais à une interpellation policière brutale d'un gars de la rue. Bilan, un mois de taule avec sursis... En octobre de la même année, le parquet toulousain devait estimer que ça n'était pas assez, cette épée de Damoclès au-dessus de ma nuque. De là s'établira une fiche de recherche ordonnant le prélèvement de mon « matériel génétique ». L'anti-terrorisme en pratique ! Le 16 novembre 2017, soit un an plus tard, la recherche aboutit enfin et une patrouille est dépêchée pour m'interpeller lors d'une table informant des dangers du compteur Linky sur la ville de Saint Gaudens. Menottes aux poignets, quelques heures en cellule, et à la clé une convocation en cour correctionnelle pour me justifier du refus de rajouter mon nom et mes gènes à leur fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG).

Trois mois plus tard, les juges prononcent ma relaxe, s'alignant ainsi sur les réquisitions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. En juin 2017, ladite cour condamnait la France, dénonçant un fichage génétique disproportionné, souvent injustifié, ainsi qu'une conservation des fiches de quarante ans quel que soit le délit, sans possibilité d'effacement. Depuis, les services policiers continuent malgré tout de cliquer à tout-va, remplissent le fichier national à coup de millions d'inscrits, envoient devant les tribunaux celles et ceux qui s'opposent à cette mesure ultra-sécuritaire. Et les peines pleuvent, le plus souvent à l'abri des regards.

Toutefois et au grand dam des flics tout-puissants, à Saint Gaudens le collectif unitaire Résistances en Comminges a fait du foin, et ce jusqu'au procès. Rassemblement devant le commissariat pendant la séquestration policière autrement appelée garde-à-vue, appel des syndicats locaux pour une libération immédiate, soutien des groupes politiques, des collectifs et associations du coin, de personnalités militantes, articles dans les quotidiens régionaux, dans la presse alternative, sur le net, projections, débats, formation à l'autodéfense juridique, bouffe de soutien, création d'une caisse anti-répression, tables d'information, mises en scène, tracts, signatures de pétition,



jusqu'au rassemblement convivial et solidaire le jour de l'audience. Victoire collective, donc, plus qu'individuelle, résultat d'une bataille menée à bon nombre de bras !

Cependant, s'il convient de s'enthousiasmer d'un combat au dénouement pour une fois heureux, gardons tout de même en tête les camarades encore poursuivis et traînés devant les juges pour leur refus du flicage génétique, celles et ceux prochainement en galère, ainsi que les victimes quotidiennes de la répression policière et étatique, notamment dans les quartiers. Songeons également à celles et ceux qui en taule n'ont pas le choix et se voient prélever de force leurs données les plus personnelles, ces gènes qui les définissent intimement.

Ainsi il convient de poursuivre la lutte, pour eux, pour elles, pour nous toutes et tous ! Car l'ordre sécuritaire avance à grand pas, prenant appui sur la peur populaire, la psychose apprise, les médias charognards, fouineurs de faits sordides, un état d'urgence scellé dans le béton de la loi, un peuple soumis prêt à n'avoir plus aucune autre liberté que celle d'errer parmi les caméras de « vidéo-protection » dans des villes sans âme, sous le regard de militaires surarmés.

Le constat reste certes affligeant, mais ne nous privons pas de savourer la victoire présente ! En attendant que les relaxes fleurissent ici et là, que toutes ces jurisprudences fassent effet domino !

Restons vigilants et solidaires les uns vis-à-vis des autres ! Refusons autant que faire se peut de rentrer dans leurs cases, d'alimenter leurs fichiers ! Montrons-leur que nous portons la liberté jusque dans nos gènes !

F.

Le groupe anarchiste Nosotros du Comminges organise régulièrement des projections, débats et conférences. N'hésitez pas à nous demander à vous inscrire sur notre liste mail afin d'être informé des événements à suivre, ou encore à nous proposer tout film ou débat, voire à participer activement !

